Rx-Acid Scavenger, Pressurized

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)
Date d'émission: 06-20-2025 Version: 1.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Rx-Acid Scavenger, Pressurized
Code du produit : 4301-05
Vaporisateur : Aérosol

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Neutralisant d'acide

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant
Nu-Calgon
2611 Schuetz Road
St. Louis, MO
63043
US
T 314-469-7000 / 800-554-5499
www.nucalgon.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

Aérosol, Catégorie 1
Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 1

Nocif en cas d'ingestion
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : Aérosol extrêment inflammable
Récipient sous pression : peut éclater souse l'effet de la chaleur
Nocif en cas d'ingestion
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS CA) : Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Ne pas respirer les brouillards.
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
Garder sous clef.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Éliminer le contenu et le conteneur au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Benzénamine, N,N'-méthanetétraylbis[2,6-bis(1-méthyléthyl)-	Bis(2,6-diisopropylphenyl)carbodiimide / 2,2',6,6'-Tetraisopropyl-diphenyl-carbodiimide / N,N'-Bis(2,6-diisopropylphenyl)carbodiimide	n° CAS: 2162-74-5	10 – 30

Remarques : CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins général	:	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	:	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	:	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	:	Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.

SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	:	Produit chimique sec. Dioxyde de carbone. Mousse anti-alcool.
Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	:	Aérosol extrêmement inflammable. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	:	En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	:	Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	:	Ramassez les matières déversées et ramassez-les dans un contenant approprié pour l'élimination. . Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	:	Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
Mesures d'hygiène	:	Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage	:	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F. Conservez ce produit debout dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramétres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés	:	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

Protection des mains:
Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Protection oculaire:
Lunettes de protection obligatoire

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection des voies respiratoires:
Protection des voies respiratoires obligatoire. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Aérosol.
Couleur	:	Incolore à paille
Odeur	:	Mildly aromatic.
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Non explosif.
Propriétés comburantes	:	Non oxydant.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Chaleur de combustion	:	2547 kJ/mol

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter	:	Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	:	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	:	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé

Rx-Acid Scavenger, Pressurized	
ATE CA (oral)	635,076 mg/kg de poids corporel
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	52.02 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

Benzénamine, N,N'-méthanetétraylbis[2,6-bis(1-méthyléthyl)- (2162-74-5)	
DL50 orale rat	200 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
ATE CA (oral)	200 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Benzénamine, N,N'-méthanetétraylbis[2,6-bis(1-méthyléthyl)- (2162-74-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration	:	Non classé
Voies d'exposition possibles	:	Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	:	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	:	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	:	Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	:	Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Benzénamine, N,N'-méthanetétraylbis[2,6-bis(1-méthyléthyl)- (2162-74-5)	
CL50 - Poissons [1]	> 0,1 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static] Source: ECHA)
CE50 - Crustacés [1]	0,004 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 0,0085 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradation

Rx-Acid Scavenger, Pressurized	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

Benzénamine, N,N'-méthanetétraylbis[2,6-bis(1-méthyléthyl)- (2162-74-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Benzénamine, N,N'-méthanetétraylbis[2,6-bis(1-méthyléthyl)- (2162-74-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 6,2 (at 30 °C (at pH 7)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé

Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numeró ONU			
UN1950	UN1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	Aerosols	AÉROSOLS	Aerosols, flammable

TMD	DOT	IMDG	IATA
Description document de transport			
UN1950 AÉROSOLS, 2.1	UN1950 Aerosols, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY Y
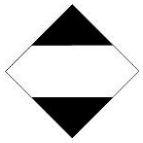	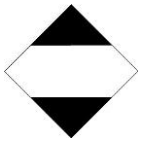	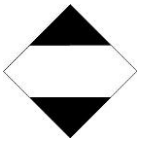	
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

N° ONU (TMD) : UN1950
Quantités exemptées (TDG) : E0
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : N82 - Voir 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols inflammables.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 306
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage : A - Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un navire de charge et sur un navire à passagers.
DOT Arrimage - Autre information : 25 - À l'abri de la chaleur radiante,87 - Ranger « séparé de » la classe 1 (explosifs) sauf division 14,126 - Ségrégation identique à celle de la classe 9, matières dangereuses diverses

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG) : SP277
Quantités exceptées (IMDG) : E0
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2
N° FS (Feu) : F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES
N° FS (Déversement) : S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW1, SW22
Tri (IMDG) : SG69

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	150kg
Disposition particulière (IATA)	:	A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	:	10L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Petroleum gases, liquefied, sweetened (68476-86-8)	
Substance toxique (LCPE – Annexe 1)	Oui

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Susbstances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission	:	06-20-2025
Autres informations	:	Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document. Préparé par: Nu-Calgon Technical Service Phone: (314) 469-7000.

L'information contenue dans la fiche de données de sécurité a été rédigée en fonction des meilleures connaissances et de la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.